

Courrier Confédéral

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

SOMMAIRE

ORGANISATION - page 1

Résolution de la CE
confédérale du 10/1/90

SANTE-PROTECTION SOCIALE RETRAITE - page 2

Action nationale en Mars
pour la retraite, la sécu
la santé, la protection
sociale

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES - page 3

Le 6/02/90 : réunion au
CNPF sur la mobilité

Modèle de tract

1990 : un coup de fouet
à la bataille sur les
salaires

POL. FINANCIERE - page 8

Des bons voeux pour toutes
et tous

STAGES - page 10

INDECOSA

SANTE, PROTECTION-
SOCIALE, RETRAITE

N° 856 - 22 janvier 1990

ORGANISATION

RESOLUTION DE LA C.E. CONFEDERALE DU 10 JANVIER 1990.

L'année 1989 vient de se terminer sur un bilan d'adhésions et d'implantation de bases nouvelles supérieur à ces cinq dernières années. C'est le résultat de 4.500 syndicats qui, sur des bases revendicatives offensives, ont réalisé l'essentiel de ces adhésions. Celles-ci permettent à plusieurs fédérations et unions départementales de terminer l'année avec plus d'adhérents qu'elles en avaient auparavant, donc avec plus de force pour poursuivre le combat syndical maintenant. Mais la situation appelle et permet des résultats de plus grande envergure, absolument indispensables pour jouer notre rôle.

1990 peut marquer une nouvelle étape pour que toute la C.G.T. se situe hadiment dans cette démarche là.

Le placement rapide du carnet d'adhérent pour les syndicats des fédérations concernées (1) et du timbre FNI 1990 à tous les adhérents doit être l'OBJECTIF ESSENTIEL IMMEDIAT DE TOUTES LES ORGANISATIONS DE LA C.G.T. conduit avec esprit de conquête.

La C.E. Confédérale, après en avoir délibéré, décide de s'y investir totalement afin de contribuer, par l'intervention immédiate de ses membres, à donner toute sa dimension à la grande bataille de syndicalisation décidée par le 43e congrès. C'est un devoir pour tous et pour les salariés de se donner les moyens de lutter.

Elle appelle tous les militants, élus et mandatés, tous ceux qui sont investis d'une responsabilité, à s'engager avec détermination dans cette voie, en faisant de la discussion avec chaque adhérent, du placement du FNI comme celui du paiement des cotisations mensuelles leur tâche prioritaire durant cette période.

Il est possible, en quelques semaines, si cela devient l'affaire de tous et de toutes, de réaliser ce que nous faisons d'ordinaire en plusieurs mois. Les enjeux actuels, le niveau de l'affrontement de classe, la permanence d'un climat revendicatif fort nécessitent le déploiement d'une activité syndicale riche de la présence active de tous les adhérents.

Les nombreuses organisations de la C.G.T. qui ont été, et celles qui sont encore aujourd'hui, au cœur des luttes et de leur animation, ont fait et font l'expérience AVEC LES TRAVAILLEURS, de la validité des thèmes centraux du 43e congrès. Elles font progresser et la confiance dans les syndicats C.G.T. et le sentiment de leur utilité.

Il est possible dès maintenant de surmonter bien des préjugés et développer cet état d'esprit en s'adressant directement, avec le concours de nos syndiqués, à des centaines de milliers de travailleurs pour leur demander d'adhérer.

La syndicalisation c'est une multiplication d'initiatives à dimension humaine, en phase avec les besoins des salariés de toutes catégories, des retraités, des sans emploi, faisant du syndicat, de la section syndicale le pôle d'attraction de tous ceux pour qui la défense des revendications, des garanties collectives et statutaires, du progrès social, de la démocratie, de la paix avec la C.G.T. sont toujours d'actualité.

L'organisation de rendez-vous, chaque quinzaine dans les unions locales, pour établir les bilans, animer la réalisation des plans de travail, constitue un élément décisif de la mise en oeuvre de nos objectifs.

(1) Métaux, Spectacles, Police, Verre-céramique

ACTION NATIONALE EN MARS

POUR LA RETRAITE, LA SECU, LA SANTE,

LA PROTECTION SOCIALE.

Cette décision a été prise par la CE Confédérale du 10 Janvier sur proposition du Bureau Confédéral.

L'AMPLEUR DE L'AGRESSION déclenchée par le Gouvernement, le pouvoir et le patronat notamment sur les retraites, nécessite une réplique de grande envergure. Elle s'inscrit pleinement dans la bataille générale pour les salariés, le SMIC à 6 500 F., l'emploi, la reconquête et l'amélioration des droits, des statuts, des garanties sociales et collectives.

Concernant la Retraite, les déclarations de GIRAL et de ROCARD ne laissent aucun doute sur leur volonté d'y porter un coup décisif dans les mois qui viennent. Le gouvernement et le patronat doivent être mis devant leurs obligations pour garantir le financement. La CGT déploie tous ses efforts pour faire barrage à cette politique de destruction qui frappe le monde du travail, aggrave les inégalités, les injustices sociales et l'insécurité généralisée.

Concernant les Elections : le dernier sondage de la SOFRES révèle que 73 % des gens interrogés souhaitent que les administrateurs à la Sécu soient élus et non pas désignés.

C'est un point d'appui considérable pour exiger des élections démocratiques et engager un grand débat national pour défendre la Sécurité Sociale, les droits à l'égalité pour la santé, la famille, la retraite.

La campagne de mobilisation commence à prendre de l'ampleur avec les initiatives diverses prises au plan local et départemental pour agir au travers des pétitions, manifestations, délégations, expressions publiques, conférences de presse, colloques et rencontres avec des médecins.

JANVIER et FEVRIER sont deux mois à utiliser au maximum pour multiplier le nombre d'initiatives au plus près des salariés, des retraités, des chômeurs, des familles pour les alerter, les mobiliser, les rassembler dans l'unité la Plus large sur les positions et propositions de la CGT.

**CONCRETISER RAPIDEMENT LA DECISION DE LA CE, C'EST CREER LES
CONDITIONS DES MAINTENANT D'UNE ACTION DE GRANDE ENVERGURE POUR LE
MOIS DE MARS.**

LE 6 FEVRIER = REUNION AU C.N.P.F. SUR LA MOBILITE

Un dossier, daté du 30 Octobre 1989, sur le compte-rendu des réunions concernant cette question et une note dans le Courrier Confédéral N° 853 du 2 Janvier 1990 vous donnaient les éléments de réflexion sur les enjeux que recouvre ce thème, si cher au patronat.

Pour répondre toujours mieux aux impératifs de rentabilité financière du Capital et aux objectifs des multinationales au niveau européen, le patronat entend poursuivre et amplifier la pression sur les couts salariaux, élargir plus encore la politique de flexibilité, de précarité, ajuster au plus près les effectifs dans les entreprises.

L'individualisation, poussée au maximum, sert à la mise en oeuvre de cette politique antisociale et anti-économique.

La mobilité professionnelle et géographique va accélérer le mouvement et portera de graves atteintes aux libertés individuelles et collectives, dans la vie sociale, familiale, culturelle, des salariés. C'est un pas supplémentaire que cherche à franchir le patronat dans le remodelage des rapports sociaux.

AGIR = DANS LES ENTREPRISES EN PREMIER LIEU :

Il nous appartient donc de mobiliser l'ensemble de nos organisations, afin que dans les entreprises, avant, pendant, et après le 6 Février, les salariés expriment dans les formes d'actions qu'ils décideront, leurs revendications, leurs exigences.

A l'initiative de nos organisations, tracts, débats, consultations sur les besoins (voir exemple de questionnaire dans le dossier cité ci-dessus) doivent se multiplier.

A cet effet, nous vous joignons une modèle de tract qu'il vous appartiendra de reproduire massivement. Ce modèle de tract comprend une ADRESSE aux directions d'entreprise et de service. Cette dernière doit servir de support dans les débats de préparation à l'action.

AGIR = AU NIVEAU DEPARTEMENTAL :

Organiser - à partir de la mobilisation dans les entreprises - des délégations de masse, rassemblements, etc., auprès des chambres patronales.

Organiser des initiatives de presse permettant d'alerter l'opinion publique sur les enjeux que représentent la mobilité - conception patronale - et nos propositions.

Nous vous demandons de faire connaitre au Secteur Politique et Actions Revendicatives toutes les initiatives envisagées et prises.

(modèle de tract)

POUR LE 6 FEVRIER : FAISONS CONNAITRE NOS EXIGENCES

LE 6 FEVRIER : QUE PROPOSE LE CNPF ?

Dans la foulée des accords sur la prétendue modernisation, le CNPF entend obtenir un nouvel accord sur la mobilité.

Il s'agit, pour lui, de se donner les moyens de pouvoir déplacer les salariés, comme il s'entend dans l'entreprise, dans un bassin d'emploi, en France et à l'étranger.

Et pour cela, il veut, plus d'individualisation, plus de précarité.

Tout ce qui est garantie collective représente un obstacle qu'il faut supprimer.

La prime d'ancienneté est dans cette discussion une des cibles à abattre. Le CNPF entend intégrer dans le contrat de travail ses exigences, mettant à bas les conventions collectives et statuts.

Par exemple : la possibilité d'être déplacé à tout moment.

le transfert de la charge de la formation sur le salarié, celle-ci étant faite hors temps de travail et payée par lui.

Il veut aussi sélectionner les salariés, généraliser la précarité, licencier selon son bon vouloir. En un mot, réduire la masse salariale pour toujours plus de profits, de spéculations... et tout cela, au détriment de la vie des salariés.

Et c'est pour cela qu'il lui faut des salariés isolés, sans garantie, démunis, face à un patronat tout puissant.

OUI AU CHANGEMENT AVEC DES GARANTIES COLLECTIVES

Tout ce qui s'exprime dans les entreprises, à travers les débats, les consultations, les actions menées, montre que les salariés aspirent massivement à évoluer dans leur travail et à être reconnus à part entière.

- avoir des salaires correspondant à leurs qualifications reconnues dans des grilles renouvelées.
- avoir un travail qui correspond à leur qualification.
- intervenir sur l'organisation, le contenu du travail, avoir des responsabilités, et prendre des initiatives.
- voir réduit leur temps de travail à 35 heures sans diminution de salaire.

Ce qu'ils veulent c'est :

- un développement des productions et des services pour répondre aux besoins des usagers et des consommateurs.
- une vie économique et sociale active dans les régions, ne pas les voir se transformer en désert.
- des coopérations, des échanges mutuellement enrichissants à tous les niveaux, national, international.
- une pleine utilisation des évolutions scientifiques et techniques pour assurer un bond en avant dans le mieux-être des populations.

LA C.G.T. PROPOSE :

Des garanties salariales

C'est tout de suite une augmentation de 1 000 F., 1 500 F., voire plus, qui doit être versée aux salariés.

Mais pour assurer la reconnaissance de la qualification de chacun, il est urgent de construire des grilles de salaire avec des niveaux assurant un salaire de base pour chaque catégorie.

La base de ces grilles, c'est le SMIC porté à 6 500 F. pour les salariés sans qualification particulière.

Un déroulement de carrière doit être prévu pour chacun à partir :

- des diplômes,
- de l'ancienneté et de l'expérience,
- de la formation professionnelle.

Une indexation des salaires sur les prix doit être établie.

Des garanties d'emplois

Les salariés évoluent. Ils doivent avoir la possibilité d'évoluer dans leur emploi. Cela nécessite des garanties collectives pour empêcher l'arbitraire patronal.

- le droit collectif et individuel de pouvoir postuler sur les emplois vacants.
- le droit collectif et individuel à des emplois en nombre suffisant, stables, à durée indéterminée, permettant au salarié de pouvoir faire des projets tant professionnels qu'individuels et familiaux.
- le droit collectif et individuel à se former et à prétendre à une promotion avec ou sans changement de lieu de travail.
- le droit collectif et individuel à demander une mutation pour raison familiale ou autre, dans le cadre de l'application de la convention ou du statut.

Des garanties de protection sociale

Les salariés doivent pouvoir prétendre, quelle que soit leur situation, à une couverture complète, en maladie, retraite, accident, handicap...

Garantir les salariés n'est pas un frein dans leur évolution professionnelle. Au contraire, c'est une condition pour évoluer sans crainte pour l'avenir.

La C.G.T. vous propose de discuter de ses analyses et propositions, de formuler vos revendications et d'établir vos besoins dans l'entreprise.

Elle vous propose de vous exprimer massivement et d'agir pour obliger les employeurs à négocier.

Elle vous propose de signer massivement l'adresse suivante.

ADRESSE AUX DIRECTIONS D'ENTREPRISE ET DE SERVICE

Je m'oppose :

- à la mise en cause de la prime d'ancienneté.
- aux déplacements autoritaires.
- à la réduction d'emplois.

J'agis pour des garanties collectives qui assurent ma reconnaissance individuelle :

- une augmentation immédiate de salaire.
- La reconnaissance de ma qualification dans le salaire avec la mise en place de grilles ayant pour base le SMIC à 6 500 F.
- le droit à un emploi correspondant à ma qualification.
- le droit à un véritable déroulement de carrière et de formation.
- Le droit de mutation sur ma demande avec le maintien de tous mes droits : salaires, retraite, sécurité sociale.
- des droits qui me garantissent contre le licenciement.

Signature.

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

1990 = UN COUP DE FOUET A LA BATAILLE SUR LES SALAIRES.

Incontestablement, les salaires ont été au coeur des luttes qui se sont menées durant toute l'année 1989.

Au delà de la multiplicité des conflits, autour des questions salariales, ce sont également la nature et le niveau des revendications qui ont d'ores et déjà donné un nouvel élan au développement des luttes sociales dans notre pays.

Certes, le niveau et l'ampleur de la riposte ne sont pas encore de nature à renverser fondamentalement la politique salariale du patronat et du gouvernement, conduite à marche forcée.

Pour autant, ici et là, les salariés ont pu engranger des succès, marquer des points, qu'il convient de ne pas sous-estimer. Il s'agit de bien les intégrer dans notre analyse comme autant de coups portés aux orientations gouvernementales et patronales.

Ainsi, des luttes ont permis que les hausses de salaires soient supérieures à ces orientations, mais également aux accords salariaux signés par des organisations syndicales sur le dos des salariés. Celles-ci permettent déjà de mieux souligner la responsabilité de ceux qui signent des accords au rabais en dehors de toute consultation et débat avec les salariés sur l'expression de leurs besoins.

Le patronat et le gouvernement ont bien saisi ces évolutions qui heurtent de front l'offensive menée pour compresser au maximum la rémunération de la force de travail.

Ainsi, tout en se voyant contraint à céder plus que ce qu'ils préconisaient, ils manoeuvrent en recul en dévoyant les revendications, et en y apportant des réponses qui s'inscrivent dans le cadre de leurs objectifs.

Dans le même temps, ils ne marquent pas de pause, dans la formidable guerre qu'ils ont entamée pour faire voler en éclat les garanties collectives et les points de repères collectifs devant déterminer le niveau des salaires.

C'est tout le sens des recommandations du C.N.P.F., de l'U.I.M.M., et du Premier Ministre concernant la politique salariale pour 1990.

Celles-ci confirment le décrochage des salaires par rapport aux prix et font le forcing sur le développement de l'intéressement et de l'individualisation des rémunérations.

C'est donc sur ces bases que le gouvernement et le patronat entendent mener "une concertation avec les partenaires sociaux".

C'est également dans ce cadre qu'il s'agit de situer l'attaque contre les retraites.

Au bout du compte, ce serait le **face à face généralisé du salarié avec son patron** pour déterminer le salaire avec à charge pour ce dernier de se constituer individuellement une retraite en fonction des moyens qu'il consentirait ou pourrait y mettre tout au long de sa vie professionnelle.

L'ensemble de ces orientations ne vise qu'à instaurer une politique salariale essentiellement fixée sur le profit et totalement détournée des besoins des salariés. Au delà c'est la tentative de mettre en oeuvre la notion même de "réversibilité" de la rémunération (reprendre demain ce que l'on est contraint de lâcher aujourd'hui).

Dans ces conditions, **il est impératif de relancer en grand – dès le début de cette année – la bataille sur la revalorisation des salaires et des pensions.** Il s'agit pour l'ensemble de nos organisations de poursuivre la démarche que nous avons impulsée ces derniers mois, en lui donnant un coup de fouet : partir de l'expression des besoins des salariés, formuler et mettre en débat nos propositions C.G.T., élaborer avec eux les revendications salariales avec, au centre, la défense des garanties collectives fondamentales.

A partir du S.M.I.C. à 6.500 Francs, pour un salarié sans qualification particulière, c'est bien à la question de la reconquete, voir de la conquete des grilles de salaires, à laquelle il nous faut nous attacher.

Celles-ci doivent garantir la reconnaissance dans le salaire de la qualification (qualification initiale, formation générale et professionnelle, savoir faire, expérience, ancienneté) et permettre un véritable déroulement de carrière.

En fait, on le voit, les salaires sont la véritable pierre de touche de tout l'édifice des garanties collectives autour duquel sont posées toutes les questions liées à la protection sociale, à l'emploi, aux conditions de travail ...

Il est donc indispensable de porter à un niveau supérieur, cette bataille en nous tournant résolument vers les salariés pour débattre avec eux de leurs besoins, et des propositions de la C.G.T. élaborées avec les syndiqués, leur proposer d'agir en déterminant ensemble les formes de luttes.

POLITIQUE FINANCIERE

DES BONS VOEUX POUR TOUTES ET TOUS

C'est une coutume en ce début d'année d'offrir ses vœux. Ceux que nous formulons pour 1990, c'est que partout, toutes et tous, militants et syndiqués s'engagent en PERMANENCE pour renforcer la CGT.

Ce dont nous avons besoin à tous les niveaux de la CGT c'est de disposer des moyens humains et financiers indispensables à la construction du bon rapport de force nécessaire aux luttes revendicatives pour gagner.

Il nous faut faire partout un effort sans précédent pour mettre en oeuvre la démarche définie au 43e Congrès et sur laquelle sont revenus le dernier CCN et la dernière Commission exécutive.

Il s'agit pour chacun(e) et pour toutes et tous de faire l'effort indispensable pour que se développent les revendications, les luttes. Il faut les accompagner de grandes batailles de syndicalisation et de politique financière.

Mais ceci ne fait qu'un tout plaçant le syndiqué au coeur du dispositif. C'est à partir du renforcement de la CGT, de la régularité du règlement des cotisations des adhérents CGT que nous devons oeuvrer pour porter la bataille à un tout autre niveau.

Afin de rendre plus efficace la gestion du syndiqué, le règlement mensuel de ses cotisations, nous disposons pour notre pratique d'outils efficaces pour les organisations CGT et les militants à l'entreprise.

TROIS OUTILS POUR UNE GESTION COLLECTIVE DES SYNDIQUES LE PREMIER :

LE FICHIER SYNDICAL, FICHE DE MUTATION DU SYNDIQUE



C.G.T.

Ce document permet de connaître le syndiqué. Celui-ci n'est plus un "anonyme".

- savoir qui il est, où il est, dans quel secteur, chantier, bureau de l'entreprise ?

- qui il est professionnellement ?

- syndicalement, ses responsabilités ?

- connaître le montant de sa cotisation syndicale et son mode de perception.

- connaître aussi ses lectures C.G.T.

En résumé, il s'agit d'une véritable connaissance pour savoir qui sont et où sont les syndiqué(e)s de la C.G.T.

FICHIER SYNDICAL
Nom : **DUPOND**
Prénom : **Jean**
Date de naissance : **22/05/40**
Adresse :

De plus, l'autre volet de ce matériel va permettre de suivre chaque syndiqué, que ce soit en cas de départ volontaire de l'entreprise, de mutation d'un secteur à l'autre, de licenciement ou de départ à la retraite. Cette fiche de mutation va donc bien au-delà d'une simple formalité administrative. Elle concrétise la notion de force organisée et fait partie du mode de vie que nous voulons pour la C.G.T.

LE SECOND :

LE CARNET DE COLLECTAGE

C'est un outil indispensable du collecteur animateur de la vie syndicale car si l'on part des principes suivants :

Section syndicale : **Etienne Forez**
 Secteur ou atelier : **Jean Claude RENARD**
 Responsable C.G.T. : **RENARD**

COTISATIONS

Valeurs	1988	1989	1990
Mode de règlement :	70	73	78

Collectage traditionnel
 Prélèvement automatique

que la source essentielle du financement de la C.G.T. c'est la cotisation de ses adhérents ;

- que les cotisations ça se collecte ;
- que le collectage ça s'organise ;
- que le collectage ça se gère ;

on comprend mieux sa nécessité.

Car nous pensons normal que, pour faire du bon travail, nos collectrices et collecteurs ont besoins de bons outils modernes, appropriés qui prennent en compte la gestion de la politique financière adoptée par nos congrès.

LE TROISIEME :

LE CAHIER DE TRESORERIE DE LA SECTION SYNDICALE OU DU SYNDICAT

C'est un outil qui va permettre une meilleure connaissance des recettes et des dépenses de l'organisation. Il facilitera la tâche du ou de la camarade trésorier(e) ou responsable à la politique financière concernant l'enregistrement des écritures aussi bien de recettes et de dépenses. Il connaîtra et pourra informer les camarades de la direction syndicale sur l'état des encaissements FNI-cotisations mais aussi par qui sont effectués ces règlements.

Mêmes possibilités d'informations à propos des paiements effectués pour les reversements des FNI et des quote-parts de cotisations à chacun des bénéficiaires.

Enfin, grâce à une centralisation, mois par mois, l'organisation connaîtra le nombre de FNI, cotisations encaissées et reversées aux structures de la CGT.

Le cahier de trésorerie est donc à la fois un outil de gestion financière, mais aussi de gestion politique pour une véritable connaissance des forces et des moyens de chaque organisation syndicale.

ANNEE 19	PRELEVEMENT	AUTOMATIQUE DES COTISATIONS TIMBRES JUSTIFICATIFS												
		MON. TANT	FNI	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1														
2														

STAGE NATIONAL CONSOMMATION

DU 4 AU 10 MARS 1990

CENTRE BENOIT FRACHON – COURCELLE/YVETTE

CE STAGE S'ADRESSE :

- aux militants chargés de la responsabilité d'INDECOSA
- aux militants ayant suivi la formation syndicale générale de niveau moyen ;
- aux militants dont les tâches syndicales nécessitent des connaissances dans les domaines étudiés :

- * INDECOSA/CGT dans les luttes –rôle- ;
- * évolution de la consommation et enjeux des luttes, pour la réponse aux besoins des consommateurs salariés ;
- * fonction du crédit aujourd'hui –crédit et mécanisme d'exclusion sociale ;
- * structure des prix –pratique de prix, inflation, déflation- ;
- * INDECOSA et Comités d'entreprises –production et besoins, qualité et besoins- ;
- * qualité des produits et des services...
- * se loger : droit social, politique d'urbanisme, les luttes...
- * les besoins des usagers en services publics –politique actuelle et intégration européenne.

inscription à retourner à INDECOSA/CGT - 263 rue de paris - 93516 MONTREUIL
CEDEX

NOM - Prénom : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

Tel : _____

Responsabilités syndicales : _____

Stages effectués : _____

Fédération : _____ U.D. : _____

STAGE SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE

**A L'INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG
DU 25 AU 31 MARS 1990**

RETRAITE ET STRATEGIE EUROPEENNE DU CAPITAL

Ce stage s'adresse :

Aux membres des Commissions Sociales des Fédérations, Régions, Unions Départementales,
Aux Administrateurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie,
Aux Administrateurs des Caisses de Retraites Complémentaires.

PROGRAMME :

La "construction européenne", son histoire, son bilan actuel.
Les mécanismes de décision dans la CEE.
Les systèmes de retraite dans les pays européens : éléments de comparaison.
L'avenir du système des retraites français dans l'Europe.
Positions et propositions syndicales.

BULLETIN D'INSCRIPTION : STAGE RETRAITE - STRASBOURG

A retourner **AVANT LE 20 FEVRIER 1990** au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE de la CGT

NOM - Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

_____ Tel : _____

Responsabilités syndicales : _____

Candidature présentée par : FD ; UD ; Région
..... (à préciser).